

## **INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **OPTI SELECTION EUROPE (FR0011243393)**

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

#### **Objectifs et politique d'investissement**

OPTI SELECTION EUROPE, (ci-après « le Fonds »), est un FCP de classification « Actions internationales » dont l'objectif de gestion est de chercher une performance nette de frais supérieure à l'indice Eurostoxx 50 DNR sur la durée de placement recommandée (5 ans). Le fonds est géré activement.

Opti Sélection Europe est un fonds de fonds éligible au PEA dont la gestion est dynamique et s'articule autour de deux stratégies. La stratégie « cœur de portefeuille » consiste à sélectionner des gérants qui, sur des périodes longues (entre 3 et 5 ans), se distinguent très nettement de leurs pairs grâce à leur capacité à bien analyser le cycle de marché en cours et à repérer les sociétés à privilégier. Cette stratégie est complétée par des investissements en trackers (ETF) qui permettent de mettre en œuvre des convictions tactiques selon des choix sectoriels ou géographiques. La combinaison de ces deux stratégies permet d'appréhender les différentes tendances de marché à court et à long terme tout en offrant une meilleure diversification.

L'univers de sélection des fonds correspond à une liste de fonds évalués et suivis selon les critères qualitatifs et quantitatifs définis par Promepar AM.

Les critères de choix des fonds sélectionnés sont les suivants :

- Critères qualitatifs : rencontrer et écouter les équipes de gestion des fonds, s'assurer de l'adéquation de leur stratégie avec celle de Opti Sélection Europe, évaluer la société de gestion quant à l'existence d'un process d'investissement et de contrôle des risques rigoureux.
- Critères quantitatifs : à partir d'outils tels Morningstar, Europerformance ou Bloomberg, mesurer les performances actuelles et passées des fonds sélectionnés, ainsi que différents indicateurs de mesure de risque tels notamment les ratios de Sharp, alpha et beta, volatilités et perte maximales des fonds sélectionnés sur une période donnée.

Le Fonds sera exposé au minimum à 60% en actions internationales majoritairement européennes. Cette exposition se fera essentiellement au travers d'OPC (y compris ETF) et à titre accessoire en actions (10% maximum).

Du fait de son éligibilité au PEA, le Fonds respectera en permanence un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA : ETF, parts ou actions d'OPC, actions européennes.

Le fonds pourra être exposé au risque de change (hors devises de l'UE) dans la limite de 100%. Il pourra être exposé au risque pays émergents dans la limite de 30%.

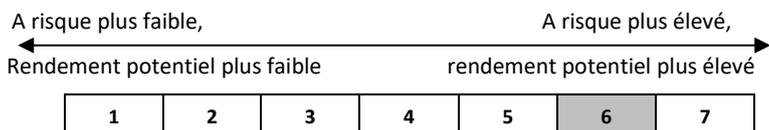
Le Fonds pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés, en couverture (40%) ou en exposition (10%) du risque action. L'exposition du Fonds aux marchés actions pourra varier entre 60 et 110%.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour ouvré en France (à l'exception des jours fériés) à 12 heures, heure de Paris et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré en France.

Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 5 ans.

#### **Profil de risque et de rendement**



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risque non pris en compte par cet indicateur :

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : L'utilisation de produits dérivés peut augmenter les risques du fait de la volatilité des marchés sous-jacents et des possibles effets de levier qu'ils induisent.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum (dont part acquise au fonds : néant)
Frais de sortie	néant
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,98%*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	néant

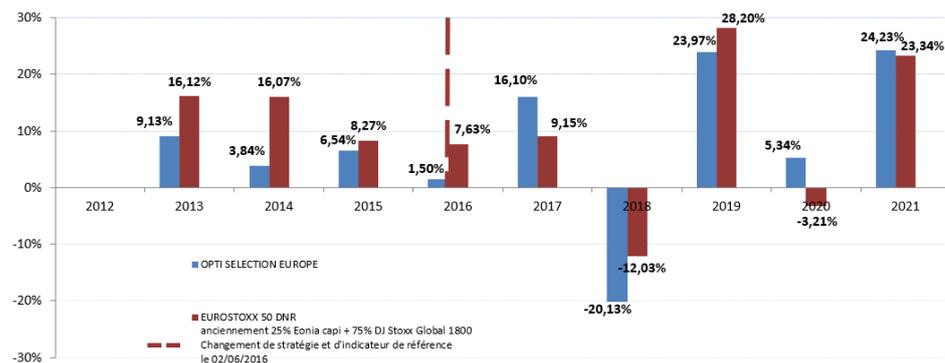
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

\* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet

## Performances passées



L'OPCVM a été créé le 5 juillet 2012

Les performances de l'OPCVM indiquées dans le graphique ci-contre ont été calculées en euro et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

L'objectif de gestion, la politique d'investissement et l'indice de référence Eurostoxx 50 DNR (anciennement 25% Eonia capitalisé + 75% DJ Stoxx Global 1800) ont été modifiés le 02/06/2016.

Par conséquent, les performances antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

La gestion de ce Fonds n'est pas indiciaire, l'indice présenté est un indicateur de référence.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les autres informations pratiques sont disponibles auprès de PROMEPAR AM par écrit LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY – CS 50246 - 33 Place Ronde - 92981 Paris La Défense cedex, par téléphone (01.40.90.28.60) ou email ([promepar.assetmanagement@bred.fr](mailto:promepar.assetmanagement@bred.fr)).

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM ou sur le site internet [www.promepar.fr](http://www.promepar.fr) et les sites d'informations financières. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.promepar.fr](http://www.promepar.fr) et un exemplaire peut vous être remis gratuitement sur simple demande.

**Prise en compte des critères extra-financiers :** Le Fonds se qualifie pour le moment comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/08/2022